



Reçu en préfecture le 08/12/2022

Affiché le 3/12/2022

SMIRINI

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPAR ENTRAIT DU PROCESIVERBARRONDISSEMENT DE FORBACH
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEILLERS EN FONCTION	CONSEILLERS PRESENTS	PROCURATIONS	CONSEILLERS
29	23		ABSENTS
	2.0	03	06

Séance du 5 décembre 2022, sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ, Maire. Convocation du 28 novembre 2022.

PRESENTS: Mmes TUSCHL - ADAMY - HARRATH - RUSSELLO - ANANICZ - YILDIRIM -FRANGIAMORE - BECKENDORF - PIESTA.

MM. KLEINHENTZ - USAI - BERBAZE - SATILMIS - OURIAGHLI - KLASEN - BOUMEKIK - PODBOROCZYNSKI - LA LEGGIA - RAHAOUI - BAHFIR - EGLOFF - ESTRADA - MILIOTO.

PROCURATIONS : Mmes IDIZ - MANGIONE - KERMAOUI qui ont donné procuration respectivement à Mmes TUSCHL - RUSSELLO - PIESTA.

ABSENTS: Mmes CHEBLI - KHOUMRI - M. ELHADI.

14 - Acquisition des parcelles n° 48 et 49 section 22 appartenant aux héritiers Heiser

Rapporteur : Muhterem SATILMIS

Exposé des motifs :

Dans le cadre des aménagements prévus à proximité du lotissement « Le Rabelais 2 », il est nécessaire de procéder à l'acquisition de deux parcelles appartenant aux héritiers HEISER Luc, HEISER Paul, BOTZUNG Eugénie et HEISER Fabienne et cadastrées comme suit :

* section 22 parcelle 48, lieu-dit « Laus 1 Langde » d'une contenance de 12 a 06 ca

* section 22 parcelle 49, lieu-dit « Laus 1 Langde » d'une contenance de 12 a 09 ca

Soit une contenance totale de 24a 15ca au prix de 14 490 €.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après discussion, le conseil municipal :

- autorise l'acquisition des parcelles visées ci-dessus ;
- confirme la prise en charge par la ville des frais d'acte notarié;
- charge Monsieur le Maire d'accomplir les formalités nécessaires relatives à l'exécution de la présente décision et de signer tout document s'y rapportant.

Décision adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

